

Tarifs Électricité 2020

Commune de Cortaillod

ELI10 SA

RUE DU CHÂTEAU 17 T 032 720 20 20 INFO@ELI10.CH
CH-2022 BEVAIX F 032 720 20 29 WWW.ELI10.CH



Tarif BT Simple

Commune de Cortaillod

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant principalement le jour.

Utilisation du réseau (jusqu'à 50'000 kWh)

• Tarif de base	CHF/mois	7.85
• Taxe de consommation	ct./kWh	7.50
• Services-système	ct./kWh	0.16



Energie elinova (100% renouvelable, jusqu'à 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	7.55
----------------------	---------	------

Energie grise (d'origine non vérifiable, jusqu'à 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	7.15
----------------------	---------	------

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Valable dès le 1^{er} janvier 2020 (montants hors TVA)

Tarif BT Double

Commune de Cortaillod

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant plus de 30% durant la nuit.

Utilisation du réseau (jusqu'à 50'000 kWh)

• Tarif de base	CHF/mois	12.50
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	7.50
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	3.30
• Services-système	ct./kWh	0.16



Energie elinova (100% renouvelable, jusqu'à 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	8.10
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.45

Energie grise (d'origine non vérifiable, jusqu'à 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	7.70
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.05

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 / HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Valable dès le 1^{er} janvier 2020 (montants hors TVA)



Tarif BT Pro

Commune de Cortaillod

Pour les PME et grandes entreprises dont les installations sont raccordées au réseau basse tension.

Utilisation du réseau (dès 50'000 kWh)

• Tarif de base	CHF/mois	50.00
• Tarif de puissance	CHF/kW	7.95
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	5.00
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	3.10
• Services-système	ct./kWh	0.16



Energie elinova (100% renouvelable, dès 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	6.60
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.80

Energie grise (d'origine non vérifiable, dès 100'000 kWh)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	6.20
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.40

Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 ¹	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \phi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00
 HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

¹ Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Redevances pour la protection des eaux et des poissons

Valable dès le 1^{er} janvier 2020 (montants hors TVA)